



Toujours pas de DPE

Par rvroy

Bonjour,

Notre maison construite par un maître d'oeuvre nous a été livrée le 21/02/2023. Le maître d'oeuvre nous a indiqué que le DPE se ferait d'ici 3 mois et que nous serions contactés pour cela....cela va faire 4 mois...j'ai relancé le maître d'oeuvre par mailsans succès.

.que devons nous faire? Sans DPE nous ne pouvons pas faire notre déclaration d'achèvement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce DPE était-il prévu au contrat ?

Si oui, vous pouvez faire une mise en demeure au constructeur par courrier RAR en lui donnant un délai impératif.

Toutefois avez-vous vraiment besoin de ce DPE pour la DAACT ?

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997[/url]